INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

2

Yl. x. 11,

BIBLIOTHÈQUE

COUPURES DE JOURNAUX ET EXTRAITS SOMMAIRES

Section : *Dossier :*

SUJET :

TRANSMIS A REFERRED TO	DATE	TRANSMIS A REFERRED TO	DATE	TRANSMIS A REFERRED TO	DATE

2

Agencia Argentina

Envoyé le 10-5/39
10 prospectus français 1939

le 1er Mars 1939

JB/MT

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 16 janvier, nous sommes heureux de constater que vous êtes disposés à vous charger du dépôt de nos publications dans votre pays.

Afin d'éviter, dès le début, tout malentendu, nous tenons à vous préciser les modalités de nos relations telles que nous les concevons pour un régime régulier; elles présentent sur certains points quelques légères différences avec celles que suggère votre lettre :

a) - L'exclusivité de votre représentation ne concernerait évidemment que la République Argentine.

b) - Des catalogues annuels de nos publications, et, éventuellement, des prospectus, vous seront envoyés dans la mesure où nous pourrons satisfaire à vos demandes.

c) - Une remise de 40 % sur les volumes et de 10 % sur les abonnements aux périodiques vous sera consentie, comme à tous nos autres dépositaires.

d) - Nous acceptons le procédé de liquidation de vente suggéré dans votre lettre. (Mensuellement)

e) - L'exclusivité qui vous serait accordée conformément au point a) comprendrait toutes les commandes de nouveaux clients qui pourraient nous arriver d'Argentine et qui vous seraient transmises pour leur exécution.

Agencia Argentina de
Publicaciones Internacionales,
Casilla de Correo 2534,
BUENOS-AIRES

Le 1er Mars 1939

Monsieur le Président du Conseil de l'Ordre
de l'Ordre des Avocats
Palais de Justice
BRUXELLES

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 13 février, nous avons
l'honneur de vous faire savoir ci-dessous à vous observer
du degré de vos préférences dans votre ordre.

Il est clairement, dès le départ, sont mais vous pouvez
à vous prononcer les critères de vos préférences ; dans
mais les critères pour ne vous ne préférez, ainsi présent ni
sur nos ; et vous quelques différences différences à vous celles
qui ne vous vous :

a) - Classement des voies représentant dans un contrat ;
différences des in ordre ; ou ne préférez.

b) - Les avantages sociaux de ces différences, les avan-
tages, des différences, vous avez trouvé dans le nombre
de vos préférences ; ainsi à vos dans, etc.

c) - Les voies de ce ; ou les les voiures et ou ID ; ou les
avez, vous ne préférez vous ainsi ou ou ID, ou ou X vous
ou après dépendrons.

d) - Une réunions le droit de différence de voies
ordre dans votre ordre. (illisible)

e) - Classement qui vous avez droit consulter ou
pour ci ; ainsi différences vous les ordres de avez ainsi
des pourriez vous avez différences et qui vous préférez
différences pour leur avez ?

Veuillez, Monsieur le
Président, etc.
Bruxelles, le
Bruxelles, le

En ce qui concerne nos abonnés actuels, leurs noms vous seront communiqués afin de vous laisser le bénéfice des renouvellements, à condition que ce soit vous qui nous les transmettiez et qui nous en règliez le paiement, comme le font nos autres dépositaires. Toutefois, nous ne saurions vous accorder de ristourne sur les abonnements actuels ou futurs, transmis par d'autres libraires directement à l'Institut, ainsi que sur les achats ou abonnements des Institutions avec lesquelles nous sommes déjà en rapport depuis longtemps, notamment la Commission Nationale de Coopération Intellectuelle et l'Instituto de Economia Americana à Buenos-Aires.

f) - Nous sommes d'accord avec vous pour la durée du contrat, soit trois ans.

g) - La question de publications éventuelles en espagnol ne s'étant pas posée jusqu'ici, nous ne pouvons nous prononcer à ce sujet; elle devrait faire l'objet, le cas échéant, d'une convention spéciale.

h) - Pour la constitution du dépôt de nos publications dans votre Agence, nous attendons vos suggestions quant à leur nombre.

i) - Si, comme nous le souhaitons, vous êtes d'accord avec nous sur ces différents points, nous vous communiquerons ~~la liste~~ les noms de nos clients en Argentine, toutefois avec les restrictions mentionnées ci-dessus (e).

Nous espérons arriver ainsi à une solution également favorable pour les deux parties, et dans l'attente de votre prompte réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Chef du Service des Publications :

(J. BELIME)

1 catalogue français 1938

A catalogue raisonné 1937

24 février 1939.

Monsieur Belime,

M. de Henzel m'ayant remis la lettre de l'Agencia Argentina pour avis, je vous envoie ici une copie de ma réponse.

H. Pannier

Pas mots remarqués

approuvé

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Dépositaire pour l'Argentine.

Il ne me semble pas qu'on puisse donner satisfaction sur tous les points à l'Agence argentine.

Clients anciens : M. Aïta.- N'est pas abonné à nos périodiques mais achète beaucoup de nos publications et tous les livres de la collection ibéro-américaine. Prix fort et paiement parfait.

Sa qualité de Secrétaire de la C.N. ne nous empêche-t-elle pas de le renvoyer au dépositaire ? Et en effectuant ici l'expédition de ses commandes, nous assumerions le travail et les frais de port tandis que le libraire toucherait tranquillement 40 % sur des affaires auxquelles il n'aurait pris aucune part. Les frais de port, il est vrai que nous les assumons aussi vis-à-vis des dépositaires, mais d'une part ceux-ci servent eux-mêmes leurs clients, et d'autre part, pour un nombre déterminé de livres il y a une différence entre les frais d'envois isolés aux acheteurs et les frais d'un envoi massif aux dépositaires - différence qui tomberait à la charge de l'Institut.

M. Vehils.- Directeur de l'Instituto de Economia Americana à Buenos-Aires. A passé et payé une première commande de 2.000 francs lors d'une visite qu'il m'a faite en mai 1936. Depuis, je lui envoie à peu près tout ce que nous éditons et il est abonné à trois de nos périodiques. Il bénéficie des mêmes remises que les libraires : 10% sur les abonnements, 25% sur les brochures, plus les frais de port à sa charge, et paie toujours très bien.

Il est difficile d'admettre que l'Institut soit tenu de ristourner 40% au dépositaire sur des livres qui partent automatiquement d'ici à la suite d'un accord verbal entre l'acheteur et moi-même. Ce que j'envoie à M. Vehils c'est, en

somme, la livraison à échéances successives d'une commande passée ferme à l'Institut il y a trois ans.

Abonnements.- En dehors de M. Vehils nous n'avons que deux abonnés directs (Voir note ci-jointe). Les autres passent par Pedone, qui a 25% de remise, la librairie Jarrin et la Maison du livre français qui reçoivent 10%. Impossible, après leur avoir donné leur remise, de ristourner la sienne à l'Agencia Argentina sur des abonnements servis par nous. Que nous resterait-il ?

CONCLUSION.- Mon avis, puisqu'il m'a été demandé, est celui-ci :

Exclusivité à partir d'aujourd'hui, toutes les commandes de nouveaux clients qui pourraient nous arriver d'Argentine étant transmises au dépositaire pour exécution ;

Pas de ristourne sur les affaires Aïta et Vehils qui sont d'un caractère trop personnel;

Pas de ristourne sur les abonnements, actuels et même à venir, transmis par d'autres libraires. C'est son rôle de concurrent de chercher, trouver et amener à lui ces abonnés, ce n'est pas le nôtre de les lui désigner, les retirant ainsi aux libraires de qui nous les tenons;

Par contre, pas d'empêchement à lui désigner nos propres abonnés (sauf M. Vehils) et à lui laisser le bénéfice des renouvellements, à condition que ce soit lui qui nous les transmette et nous les paie, comme fait le Columbia, comme font Allen & Unwin.

Pour finir, une remarque : Les opérations de ristourne compliqueraient énormément la comptabilité. Par ailleurs, notre refus incitera le dépositaire à s'occuper plus activement de drainer tous les acheteurs possibles, que si nous lui réservons un bénéfice sur des affaires toutes faites. Donc: stimulant.

H. Paulin

Abonnés en Argentine

Coopération intellectuelle :	1	par Pedone
	1	par la libreirie Jarrin, Paris
	1	direct : M. Vehils.
Index translationum :	3	directs. L'un d'eux est M. Vehils.
Mouseion :	1	par la Maison du livre français
	1	direct : M. Vehils.

24 2/39

Dépositaire pour l'Argentine.

Il ne me semble pas qu'on puisse donner satisfaction sur tous les points à l'Agence argentine.

Clients anciens : M. Aïta.- N'est pas abonné à nos périodiques mais achète beaucoup de nos publications et tous les livres de la collection ibéro-américaine. Prix fort et paiement parfait.

Sa qualité de Secrétaire de la C.N. ne nous empêche-t-elle pas de le renvoyer au dépositaire ? Et en effectuant ici l'expédition de ses commandes, nous assumerions le travail et les frais de port tandis que le libraire toucherait tranquillement 40 % sur des affaires auxquelles il n'aurait pris aucune part. Les frais de port, il est vrai que nous les assumons aussi vis-à-vis des dépositaires, mais d'une part ceux-ci servent eux-mêmes leurs clients, et d'autre part, pour un nombre déterminé de livres il y a une différence entre les frais d'envois isolés aux acheteurs et les frais d'un envoi massif aux dépositaires - différence qui tomberait à la charge de l'Institut.

M. Vehils.- Directeur de l'Instituto de Economia Americana à Buenos-Aires. A passé et payé une première commande de 2.000 francs lors d'une visite qu'il m'a faite en mai 1936. Depuis, je lui envoie à peu près tout ce que nous éditons et il est abonné à trois de nos périodiques. Il bénéficie des mêmes remises que les libraires : 10% sur les abonnements, 25% sur les brochures, les frais de port à sa charge, et paie toujours très bien.

Il est difficile d'admettre que l'Institut soit tenu de ristourner 40 % au dépositaire sur des livres qui partent automatiquement d'ici à la suite d'un accord verbal entre l'acheteur et moi-même. Ce que j'envois à M. Vehils c'est, en

somme, la livraison à échéances successives d'une commande passée ferme à l'Institut il y a trois ans.

Abonnements.- En dehors de M. Vehils nous n'avons que deux abonnés directs (Voir note ci-jointe). Les autres passent par Pedone, qui a 25% de remise, la librairie Jarrin et la Maison du livre français qui reçoivent 10%. Impossible, après leur avoir donné leur remise, de ristourner la sienne à l'Agencia Argentina sur des abonnements servis par nous. Que nous resterait-il ?

CONCLUSION.- Mon avis, puisqu'il m'a été demandé, est celui-ci :

Exclusivité à partir d'aujourd'hui, toutes les commandes de nouveaux clients qui pourraient nous arriver d'Argentine étant transmises au dépositaire pour exécution ;

Pas de ristourne sur les affaires Alta et Vehils qui sont d'un caractère trop personnel;

Pas de ristourne sur les abonnements, actuels et même à venir, transmis par d'autres libraires. C'est son rôle de concurrent de chercher, trouver et amener à lui ces abonnés, ce n'est pas le nôtre de les lui désigner, les retirant ainsi aux libraires de qui nous les tenons;

Par contre, pas d'empêchement à lui désigner nos propres abonnés (sauf M. Vehils) et à lui laisser le bénéfice des renouvellements, à condition que ce soit lui qui nous les transmette et nous les paie, comme fait la Columbia, comme font Allen & Unwin.

Pour finir, une remarque : Les opérations de ristourne compliqueraient énormément la comptabilité. Par ailleurs, notre refus incitera le dépositaire à s'occuper plus activement de drainer tous les acheteurs possibles, que si nous lui réservons un bénéfice sur des affaires toutes faites. Donc: stimulant.

Abonnés en Argentine

Coopération intellectuelle :	1	par Pedone
	1	par la librairie Jarrin, Paris
	1	direct : M. Vehils.
Index translationum :	3	directs. L'un d'eux est M. Vehils.
Mouseion :	1	par la Maison du livre français
	1	direct : M. Vehils.

M. Belime,

15 juillet 1938.

En l'absence de M. Belime et de M. de Henzel, j'ai reçu M. Raul C. Migone (carte ci-jointe).

Sur le point de repartir en Argentine, il aurait voulu voir M. Bonnet, qu'il connaît très bien, et l'entretenir d'un projet pour la vente de nos publications dans son pays, non pas par lui mais par une personne placée sous son contrôle. S'est occupé de cela pour le B.I.T., et le B.I.T. vend en Argentine pour environ 800 à 1000 fr. suisses par mois. M. Migone est persuadé que nos livres se placeraient tout aussi bien, sinon mieux. Il reviendra dans le courant de la semaine prochaine (avant de s'embarquer le 23 à Cherbourg) mais s'il ne rencontre pas M. le Directeur il lui écrira en se référant à l'entretien qu'il vient d'avoir avec moi.

Je lui ai indiqué la remise de 40 % - ce qui a paru le satisfaire.

Un point l'intéresse particulièrement : L'Institut consentirait-il à la traduction en espagnol, par des éditeurs argentins, de certains de nos ouvrages ? Je lui ai dit qu'il n'y avait dans ce domaine qu'un seul précédent : la traduction en hollandais de Warum Krieg (Je crois me rappeler que cette affaire nous a rapporté 2.000.Fr. de droits de traduction, mais je ne l'ai pas dit à M. Migone). Il assure que ce serait tout profit pour l'Institut, sans parler de l'avantage d'une diffusion plus étendue de nos travaux.

Oui, selon les offres qui viennent faites

Quand il reviendra la semaine prochaine, M. Migone me demandera quelques publications pour lui : je pense qu'il faudra les lui donner sans facture ? ?

Oui

H. Pannier

COMITÉ DE DIRECTION

Mlle. K. Bonnevie
Oslo, Norway

Sir Jagadis C. Bose
Calcutta, India

Senor Don J. Casares
Madrid, Spain

Dr. A. de Castro
Rio de Janeiro, Brazil

Mme. Curie-Sklodowska
Pologne, Poland

M. Jules Destrée
Bruxelles, Belgium

Dr. A. Einstein
Berlin, Germany

Dr. H. A. Lorentz
Haarlem, Netherlands

SOCIÉTÉ DES NATIONS

(LEAGUE OF NATIONS)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL INSTITUTE OF INTELLECTUAL COOPERATION

2, Rue de Montpensier (Palais royal), Paris (1er), France

COMITÉ DE DIRECTION

Dr. L. Lugones
Buenos Aires, Argentina

Dr. Robert A. Millikan
Pasadena, United States

Dr. Gilbert Murray
Oxford, England

M. Paul Painlevé
Paris, France

Dr. G. de Reynold
Berne, Switzerland

M. Alfredo Rocco
Rome, Italy

Dr. Aikitsu Tanakadate
Tokio, Japan

TRANSMIS A REFERRED TO	DATE	TRANSMIS A REFERRED TO	DATE	TRANSMIS A REFERRED TO	DATE